

Attribution de temps

M. Nowlan: Si vous voulez être désobligeant, on le sera tout autant avec vous.

M. le Président: Peut-être les députés laisseront-ils à la présidence le soin de décider ce qui . . .

M. Gauthier: Il vous reste deux ans, Pat, et ce seront les deux plus longues années que vous vivrez jamais.

M. Rossi: Retournez vous coucher.

Une voix: N'en faites pas un plat.

M. le Président: Je demande à tous les députés, s'il vous plaît, de réfréner leurs interventions à moins d'avoir obtenu la parole. Le député a la parole et la présidence l'écoute. Je demande que les députés collaborent en me laissant écouter.

M. Dingwall: Comme je le faisais remarquer, le député d'Ottawa—Vanier s'est levé et a dû hausser la voix pour demander la parole à la présidence. En outre, le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre a fait de même. Pour une quelconque raison, la présidence a choisi de ne pas regarder de leur côté. Peut-être les greffiers, intentionnellement ou non, ne l'en ont-ils pas informé, mais des députés ont soulevé des questions de privilège et ont invoqué le Règlement pour des motifs qu'ils jugeaient et jugent encore importants. Pour des raisons qu'on ignore, la présidence a préféré donner la parole au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre).

Vous savez pertinemment, monsieur le Président, du fait de votre décision d'hier, que le projet de loi faisant l'objet de la motion de clôture présentée à la Chambre a beaucoup énervé les députés des trois partis, au point de les amener à présenter de nombreux amendements, quelques-uns au comité législatif, et la plupart des autres à l'étape du rapport du projet de loi C-22.

Je trouve cela particulièrement étrange, compte tenu des circonstances—l'autorisation donnée au ministre de prendre la parole, le fait que vous ayez eu rapidement accès aux renseignements nécessaires pour étayer votre décision, le refus d'accorder la parole aux députés qui ont essayé d'attirer l'attention de la présidence, et le fait que les greffiers n'aient rien fait pour signaler à la présidence les députés qui demandaient à intervenir. Tous ces incidents sont agaçants, compte tenu de ce que vous avez dit hier dans votre décision au sujet du bon sens, de l'équité et de la civilité que vous souhaitiez voir régner dans cette enceinte.

Je regrette énormément d'avoir à tenir de tels propos. Cette mesure est importante. Je trouve méprisable de la part des députés d'en face d'avoir eu recours à pareille solution.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je serai très bref, mais je ne sais pas si je serai très agréable. Je ne suis pas très content de ce que j'ai subi cet après-midi.

Je n'avais pas l'intention de prendre part à cette question de privilège. Je comprends les opinions qui sont exprimées au sujet de ce projet de loi. Très franchement, les députés d'en face seront peut-être très surpris par mon vote quand nous nous prononcerons finalement sur ce projet de loi.

Cela m'ennuie beaucoup, à la veille du congé de Pâques, d'être témoin de la comédie et des manifestations d'hypocrisie auxquelles nous avons assisté à la Chambre cet après-midi à propos de ce qui s'est passé il y a une heure.

Je n'ai pas pris la parole à cause des remarques du dernier orateur qui s'est permis des attaques très personnelles. J'en ai fait autant, ce dont je ne suis pas très fier. Cependant, lorsqu'on commence à faire allusion à la réputation et au passé des députés afin d'appuyer ses arguments, il est clair que l'argumentation ne vaut pas grand chose.

Je dirais, n'ayant jamais été vendeur de voitures d'occasion mais m'étant consacré au dernier des sacerdoces, le droit, que ces vendeurs ont très probablement meilleure réputation dans notre pays que les avocats, lorsqu'on considère tous les avocats véreux dans le monde.

Je suis complètement horrifié qu'un collègue de Nouvelle-Écosse s'abaisse à des manoeuvres aussi viles lorsqu'il a la possibilité de se conduire d'une manière logique. Cependant, ce n'est pas la raison pour laquelle j'ai pris la parole, mais je l'écoutais. Je l'ai prise parce que—et je suis heureux qu'il soit là—le roi du pharisaïsme, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a essayé de faire étalage de son expérience en prenant la parole et en déclarant pieusement: «Monsieur le Président, je n'ai jamais vu faire cela auparavant. Je n'ai jamais vu donner la parole à un ministre lorsque les députés de l'opposition faisaient un rappel au Règlement et soulevaient des questions de privilège». C'était de la foutaise.

Je vais mettre les choses au point pour le prince du pharisaïsme de Yorkton—Melville, le dauphin du Nouveau parti démocratique de Saskatchewan, comme il voudrait l'être. Ayant passé trois ans de plus que lui à la Chambre, ce qui fait 21 ans, je comprends la frustration que ressentent les députés d'en face. Franchement, je ne sais pas si j'ai fait la transition. Je ne fais pas partie du gouvernement. Je ne suis pas dans l'opposition. Je ne suis qu'un député de l'arrière-ban du gouvernement.

Et je comprends le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour lequel j'éprouve beaucoup de respect. Cependant, son argument tombe à plat. Il fait allusion aux «feu de l'action». Pourquoi ne laisse-t-on pas le débat suivre son cours? C'est ce que le ministre veut, et nous avons eu recours à des tactiques de procédure pour le lancer.

Comme je l'ai dit, le député de Yorkton—Melville a déclaré que cela ne s'était jamais produit auparavant. J'ai siégé à la place de mon honorable ami pendant de nombreuses années, et j'ai souvent soulevé des questions de privilège, quelquefois réelles, quelquefois un peu suspectes. Il s'agissait tantôt d'une question de privilège politique, tantôt d'un vrai rappel au Règlement ou d'un rappel au Règlement un peu tendancieux. Et savez-vous, monsieur le Président, ce qui arrivait? Le Président me donnait quelquefois la parole ainsi que la Présidente—habituellement elle ne me la donnait pas parce que nous ne nous sommes jamais bien entendus . . .

• (1650)

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Je ne peux nier que j'ai eu des problèmes avec d'autres Présidents, avec le Président Jerome, par exemple. Le Président Lamoureux a été mon premier Président. C'est lui qui m'a formé en fait. Il me donnait la parole certaines fois, d'autres fois non. Mais s'il ne me la donnait pas, monsieur le Président, je ne faisais pas un rappel au Règlement oiseux, je ne faisais pas de calomnies ni de remarques sur la réputation